



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA  
CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
FORCE OUVRIERE**

**Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO au CHSCT-D  
de l'Education Nationale de l'Aisne du 07 septembre 2021.**

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD,

**Pour la deuxième année consécutive, les personnels de l'Education nationale effectuent leur rentrée dans le cadre d'un énième protocole sanitaire au motif de la protection contre le Coronavirus.** Cette année encore, il est permis de douter que l'objectif soit bien de protéger les personnels et les élèves, lorsqu'on sait que, depuis le début de la pandémie, le gouvernement n'a donné aucun moyen supplémentaires aux hôpitaux que ce soit en termes humains ou de lits, et a même, au contraire, poursuivi imperturbablement la fermeture de lits (1 800 au moins depuis mars 2020), de services voire d'établissements, et les suppressions de postes de soignants.

**De la même manière, à l'Education nationale, le même ministre qui met en place le protocole est resté sourd aux revendications des personnels réclamant des recrutements urgents et massifs** permettant notamment d'améliorer les conditions sanitaires en allégeant les effectifs par classes, et a au contraire programmé 1 800 suppressions de postes dans le second degré. Dans cette logique, le protocole de cette rentrée 2021 permet de fermer des classes, dans les écoles et sur le niveau 6<sup>ème</sup>, et d'« évincer » les élèves non-vaccinés dans les collèges et lycées. **La FNEC-FP-FO 02 préférera toujours le droit à l'instruction au tri entre les élèves, et à la remise en cause de l'obligation scolaire qui en résulte.**

S'ajoute aujourd'hui au protocole sanitaire l'application de la **loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire** qui impose à des centaines de milliers d'agents de la Fonction publique, de salariés du privé, l'obligation vaccinale ou d'obtenir un « *pass sanitaire* » sous peine de suspension du contrat de travail et donc du salaire. **Dans l'Education Nationale, la vaccination obligatoire s'impose aux PsyEN, les personnels de santé scolaire, et aux personnels affectés en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) qui doivent être totalement vaccinés d'ici au 15 octobre.**

Alors que le nombre de postes de PsyEN, de médecins et de personnels infirmiers manque partout et que le nombre de places en établissements médicaux sociaux est notoirement insuffisant pour prendre en charge les élèves en difficulté, en situation de handicap ou à besoin particuliers... le gouvernement préfère suspendre les personnels non vaccinés plutôt que de créer les postes nécessaires et de recruter ! **La FNEC-FP-FO 02 n'acceptera pas qu'un seul collègue soit mis à pied. Elle n'acceptera aucune sanction, aucune retenue de salaire ! On a besoin de tout le monde à l'Education Nationale ! Assez de culpabilisation des personnels de la part de ceux qui détruisent l'Ecole !**

**Dans l'immédiat, pour cette deuxième rentrée sous la menace de la COVID, les inquiétudes des personnels sont toujours vives.** Beaucoup de questions n'ont pas trouvé de réponse l'an dernier et d'autres s'ajoutent à la liste. Des collègues n'ont toujours pas reçu de nouveaux masques depuis la rentrée. Quand la distribution des masques sera-t-elle achevée ?

Les masques inclusifs, indispensables pour les professeurs de maternelle et CP ainsi que pour les professeurs de langues, n'ont jamais été fournis. Le seront-ils cette année ?

Les écoles et établissements scolaires vont-ils être équipés de capteurs CO2 mobiles comme il est recommandé dans la FAQ du 1<sup>er</sup> septembre ?

Les informations, reçues par les directeurs, diffèrent selon les circonscriptions, sur le décroisement et l'accueil des élèves quand un enseignant n'est pas remplacé. Quelles sont les consignes départementales sur ces deux points ?

**Bien entendu, la crise sanitaire n'est pas le seul problème de cette rentrée.**

**De nombreux élèves restent sans AESH** ce qui montre les limites du dispositif PIAL dont la FNEC-FP-FO continue de demander l'abandon. Un recrutement répondant aux besoins est-il prévu ?

**Des contractuels « alternants » sont-ils en poste dans l'Aisne ?** Sous quel statut vont-ils exercer ? Stagiaires ? Contractuels ? Dans quelles conditions vont-ils être affectés ? Avec quelles obligations ? Quel accompagnement ? La **FNEC-FP-FO 02** ne peut qu'exprimer les plus grandes inquiétudes quand au traitement dont feront l'objet ces personnels sous-rémunérés (664 € par mois), avec lesquels, dans une situation où les besoins sont considérables, le ministère ne fait qu'ajouter de la précarité à la précarité.

**Les annonces diffusées dans les médias ces dernières semaines, concernant les primes censées revaloriser les salaires des enseignants dans le cadre du Grenelle de l'Education ne répondent toujours pas aux**

**revendications des personnels.** Ces derniers n'oublient pas, en effet, que le gel du point d'indice, depuis plus de 10 ans, a sérieusement dégradé leur pouvoir d'achat (- 20 % depuis le début des années 2000) et ils ne sont pas dupes de l'objectif réel du Grenelle qui vise à remettre en cause le fonctionnement même de l'École et leurs statuts en imposant un « management » digne du privé.

**Alors que la réforme du baccalauréat est toujours fortement décriée par les collègues du second degré, le ministre BLANQUER a annoncé un renforcement du contrôle continu dès l'an prochain.**

**Enfin, le discours du Président de la République, à Marseille,** qui propose, afin de résoudre les problèmes de violence d'absentéisme et d'échec scolaire dans les quartiers sensibles, de laisser le libre choix de leurs équipes aux directeurs, fait craindre une nouvelle étape dans le démantèlement de l'Education Nationale avec, pour les personnels, une remise en cause totale des statuts, des missions et des règles du mouvement.

**Concernant les dossiers à l'ordre du jour de ce CHS, la FNEC-FP-FO 02 souhaite insister sur le cas du collège Paul Eluard de Gauchy.** En juin et juillet derniers, après diverses démarches menées durant l'année au sein de l'établissement, les personnels du collège, avec leurs représentants syndicaux **FO, SNES-FSU et SUD**, ont alerté les autorités de l'Education nationale à tous les degrés et par tous les moyens à leur disposition (*CHSCT départemental et académique, grève et délégation intersyndicale à la DSDEN, dossier et courriers adressés à la DSDEN et au rectorat*), d'une situation de grave dysfonctionnement marquée par les propos et agissements répétés de la Principale, relevant « au mieux » de la malveillance et au pire du harcèlement, à l'encontre de plusieurs catégories d'entre eux (*enseignants, vie scolaire, administratifs, AESH...*).

Dans les documents adressés aux autorités départementales et académiques, les représentants syndicaux ont signalé qu'en conséquence de cette situation « **beaucoup de personnes (étaient) en arrêt, épuisées, angoissées, et (avaient) déclenché des symptômes de stress : psoriasis, brûlures d'estomac, maux de ventre, insomnies, crises de larmes...** », et ont demandé que les dispositions soient prises de toute urgence pour éviter que cette situation ne perdure à la rentrée. A la mi-juillet, le **SNFOLC 02** a été informé de la décision de Monsieur le Recteur de déclencher une enquête administrative sans autre précision.

**Pour l'heure, la conséquence de ce choix est que les personnels de Gauchy ont effectué leur rentrée dans un contexte identique à celui qu'ils avaient quitté en juillet.** Beaucoup d'entre eux éprouvent un sentiment d'écoeurement, d'abandon, et ont perdu toute confiance dans la volonté et les capacités des autorités à assurer la protection à laquelle ils ont droit. Pour la **FNEC-FP-FO 02**, au sein de l'« école de la confiance », et tandis que, dans le cadre du Grenelle de l'Education, la feuille de route RH académique prétend « **garantir un plus grand bien être professionnel** » par « **une écoute renforcée vers tous les personnels** », force est de constater que ces derniers rencontrent toujours les mêmes difficultés, voire des difficultés croissantes, à être entendus par leur employeur, même lorsqu'ils appellent au secours. **La FNEC-FP-FO 02 n'acceptera pas que la situation de souffrance au travail inadmissible dans laquelle se trouve nombre de personnels du collège de Gauchy continue. Nous ne pouvons, à ce titre, que renouveler notre demande que toutes les dispositions soient prises, de toute urgence, et conformément aux responsabilités qui sont celles des autorités de l'Education nationale, pour y mettre un terme.**

Face à ces conditions de rentrée, face à toutes ces inquiétudes et ces questions, la **FNEC-FP-FO 02** appelle l'ensemble des personnels des écoles, collèges, lycées et LP de l'Aisne à se réunir sans attendre pour préparer et s'engager massivement dans la grève organisée le 23 septembre prochain par les fédérations **CGT, FO, FSU, et SUD** de l'enseignement, et tient à rappeler ses revendications :

- **Abrogation de la loi du 5 août 2021 ; Non au « pass sanitaire » pour tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale, aucune sanction ne doit être prise à l'encontre de ces personnels, aucune activité scolaire (piscine, sorties au théâtre, musée, médiathèque...) ne doit être soumise à la présentation du pass sanitaire ;**
- **Création massive de postes statutaires, recrutement immédiat en tant que fonctionnaires stagiaires de tous les candidats au concours inscrits sur les listes complémentaires, stagiarisation ou titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;**
- **Rétablissement d'une vraie médecine de prévention et de suivi de tous les personnels par le recrutement des médecins et infirmières nécessaires ;**
- **Abandon des PIAL, création de postes et de places dans les établissements spécialisés, recrutement d'AESH à la hauteur des besoins avec un vrai statut de la fonction publique et un vrai salaire (24h comptées comme un temps complet, payées 100%) ;**
- **Augmentation du point d'indice à hauteur de 20 % et augmentation indiciaire et immédiate de 183 euros pour l'ensemble des personnels ;**
- **Abandon de la loi Rilhac, amélioration des décharges hebdomadaires de tous les directeurs avec une réelle amélioration indiciaire, une aide administrative dans chaque école et l'allègement des tâches ;**
- **Abandon des contre-réformes dégradant les statuts, les missions et conditions de travail des personnels (réformes du collège, lycée et du baccalauréat, PPCR, Grenelle de l'Education etc.) ; Abandon définitif des réformes des retraites et de l'Assurance chômage.**